

---

États financiers de  
Musée Régional  
de la Côte-Nord inc.

31 mars 2020

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État des résultats	3
État de l'évolution des actifs nets	4
Bilan	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 14
Annexes	15 - 16

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de  
Musée Régional de la Côte-Nord inc.

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Musée Régional de la Côte-Nord inc. (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires et les annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observations – informations comparatives retraitées

Nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 ont été redressées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte* S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>

Le 2 décembre 2020

<sup>1</sup> CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n°A121151

**Musée Régional de la Côte-Nord inc.****État des résultats**

Exercice terminé le 31 mars 2020

		<b>2020</b>	2019
		\$	\$
	Annexes		(redressé)
<b>Produits</b>	A	<b>485 054</b>	369 627
<b>Charges</b>			
Administration			
Salaires et charges sociales		200 989	257 100
Assurances des administrateurs		1 824	1 659
Perfectionnement, congrès, déplacements et représentation		14 478	10 370
		<b>217 291</b>	269 129
Fonctionnement			
Entretien et réparations		2 222	3 398
Fournitures de bureau et frais remboursables		7 699	4 107
Honoraires professionnels et consultants		39 820	15 924
Location d'équipement		3 336	3 718
Publicité, animation et édition		9 358	4 196
Taxes, licences et permis		6 179	653
Télécommunications		4 045	4 360
Intérêts et frais bancaires		6 481	5 886
Intérêts sur la dette à long terme		-	1 990
Amortissement des immobilisations corporelles		34 682	64 147
		<b>113 822</b>	108 379
Activités muséologiques			
Achat pour revente		29 039	21 116
Activités éducatives		100	1 429
Compensation aux artistes et déplacements		4 550	6 400
Montage d'exposition et vernissages		6 984	16 866
		<b>40 673</b>	45 811
		<b>371 786</b>	423 319
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant projets		<b>113 268</b>	(53 692)
<b>Projets</b>			
Projet Vieux poste	B	44 702	43 815
Revenus du projet Virée de la Culture	C	1 000	10 000
Revenus du projet Numérisation	D	-	9 000
Charges du projet Virée de la Culture	C	(1 397)	(10 000)
Charges du projet Numérisation	D	-	(5 697)
		<b>44 305</b>	47 118
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>		<b>157 573</b>	(6 574)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

**Musée Régional de la Côte-Nord inc.****État de l'évolution des actifs nets**

Exercice terminé le 31 mars 2020

Notes	<b>Investis en immobilisations</b> \$	<b>Non affectés</b> \$	<b>2020 Total</b> \$	2019 Total \$ (redressé)
Solde au début	<b>658 158</b>	<b>4 491</b>	<b>662 649</b>	695 223
Redressement affecté aux exercices antérieurs	-	-	-	(26 000)
Solde redressé, au début	<b>658 158</b>	<b>4 491</b>	<b>662 649</b>	669 223
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<b>(166)</b>	<b>157 739</b>	<b>157 573</b>	(6 574)
Encaisse affectée aux immobilisations corporelles	<b>307 000</b>	<b>(307 000)</b>	-	-
Investissement en immobilisations corporelles	<b>96 901</b>	<b>(96 901)</b>	-	-
Variation des subventions à recevoir	<b>275 580</b>	<b>(275 580)</b>	-	-
Augmentation de la dette à long terme	<b>(307 000)</b>	<b>307 000</b>	-	-
Remboursement de la dette à long terme	<b>31 420</b>	<b>(31 420)</b>	-	-
Augmentation des apports reportés	<b>(401 153)</b>	<b>401 153</b>	-	-
Solde à la fin	<b>660 740</b>	<b>159 482</b>	<b>820 222</b>	662 649

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

# Musée Régional de la Côte-Nord inc.

## Bilan

au 31 mars 2020

	Notes	2020 \$	2019 \$(redressé) \$
<b>Actif</b>			
À court terme			
Encaisse		73 488	81 668
Liquidités soumises à des restrictions		408 770	101 770
Débiteurs		5 926	4 852
Stocks		985	902
Charges payées d'avance		182	182
Subvention à recevoir – aide au fonctionnement		110 915	-
Tranche à court terme de la subvention à recevoir – projet Virée de la Culture	6	15 608	30 838
		<b>615 874</b>	<b>220 212</b>
Immobilisations corporelles	5	4 013 216	3 950 997
Collections	12	537 545	537 545
Subvention à recevoir – projet Rénovation		1 807 000	1 500 000
Subventions à recevoir – intérêts		278 536	184 383
Subvention à recevoir – projet Virée de la Culture	6	-	16 190
		<b>7 252 171</b>	<b>6 409 327</b>
<b>Passif</b>			
À court terme			
Emprunts bancaires	7	55 348	55 348
Créditeurs et charges à payer	8	307 102	263 160
Sommes à remettre à l'État		3 448	4 336
Tranche à court terme de la dette à long terme	9	15 608	30 838
		<b>381 506</b>	<b>353 682</b>
Dette à long terme	9	1 800 500	1 509 690
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	10	4 249 943	3 883 306
		<b>6 431 949</b>	<b>5 746 678</b>
Éventualités et engagement	13 et 14		
<b>Actifs nets</b>			
Investis en immobilisations	11	660 740	658 158
Non affectés		159 482	4 491
		<b>820 222</b>	<b>662 649</b>
		<b>7 252 171</b>	<b>6 409 327</b>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

**Musée Régional de la Côte-Nord inc.****État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
Notes		(redressé)
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<b>157 573</b>	(6 574)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>34 682</b>	64 147
Amortissement des apports reportés	<b>(34 516)</b>	(35 140)
	<b>157 739</b>	22 433
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	15 <b>(69 018)</b>	299 635
	<b>88 721</b>	<b>322 068</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(96 901)</b>	(2 001 387)
Augmentation des subventions à recevoir	<b>(401 153)</b>	(1 589 890)
Encaissement d'une subvention à recevoir	<b>31 420</b>	30 179
	<b>(466 634)</b>	(3 561 098)
<b>Activités de financement</b>		
Variation des emprunts bancaires	-	(561 729)
Produit d'emprunt à long terme	<b>307 000</b>	-
Remboursement de la dette à long terme	<b>(31 420)</b>	(34 505)
Augmentation des apports reportés	<b>401 153</b>	2 104 725
	<b>676 733</b>	1 508 491
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<b>298 820</b>	(1 730 539)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<b>183 438</b>	1 913 977
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>482 258</b>	183 438

Voir les renseignements complémentaires présentés à la note 15.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.



## **1. Description de l'organisme**

Musée Régional de la Côte-Nord inc. (l'« Organisme »), constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), est un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Sa principale activité consiste à administrer les biens du Musée Régional de la Côte-Nord.

## **2. Changement de méthodes comptables**

*Adoption du chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif »*

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, l'Organisme a adopté le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif » (chapitre 4433), qui remplace le chapitre 4431 sur le même sujet. Le chapitre 4433 fournit des indications supplémentaires relatives à la décomposition des immobilisations corporelles constituées d'importantes composantes distinctes, à la comptabilisation des dépréciations partielles lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation et aux informations connexes à fournir relatives à la dépréciation. Conformément aux dispositions transitoires, l'Organisme a appliqué le chapitre 4433 prospectivement et ceci n'a eu aucune incidence sur les informations ou les montants qu'il a présentés dans ses états financiers.

*Adoption du chapitre 4441, « Collections détenues par les organismes sans but lucratif »*

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, l'Organisme a adopté le chapitre 4441, « Collections détenues par les organismes sans but lucratif » (chapitre 4441), qui remplace le chapitre 4440 sur le même sujet. Le chapitre 4441 requiert que toutes les collections soient comptabilisées au bilan et fournit des directives sur l'évaluation des pièces d'une collection, les réductions de valeur (y compris les dépréciations partielles) et la sortie de pièces des collections ainsi que d'autres directives sur les informations à fournir. L'Organisme a choisi de comptabiliser ses collections au coût. Auparavant, l'Organisme comptabilisait ses collections au coût. Conformément aux dispositions transitoires, l'Organisme a appliqué le chapitre 4441 rétrospectivement et ceci n'a eu aucune incidence sur les montants qu'il a comptabilisés dans ses états financiers.

## **3. Redressement affecté aux exercices antérieurs**

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, l'Organisme a déterminé qu'il a incorrectement sous-évalué le revenu obtenu de la Ville de Sept-Îles dans le cadre du projet Vieux poste pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019. Il a donc constaté un ajustement pour corriger cette erreur de l'exercice antérieur et a retraité les états financiers de 2019 en diminuant de 26 000 \$ le solde d'ouverture des actifs nets au 1<sup>er</sup> avril 2018 et en diminuant de 26 000 \$ l'insuffisance des produits par rapport aux charges pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

## **4. Méthodes comptables**

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

### *Instruments financiers*

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

#### **4. Méthodes comptables (suite)**

##### *Instruments financiers (suite)*

Les intérêts gagnés sur les placements à court terme et les obligations, les dividendes reçus sur les actions non cotées, les gains et pertes non réalisés sur les actions cotées ainsi que les gains et pertes réalisés à la vente de placements à court terme et d'obligations sont inclus dans les autres produits de l'état des résultats.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode d'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode d'amortissement linéaire et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

##### *Constatation des produits*

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

L'Organisme constate ses autres produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque les services sont rendus ou les marchandises ont été livrées aux clients, lorsque le prix est déterminé ou déterminable et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les cotisations des membres sont comptabilisées aux produits dans l'exercice où elles sont encaissées.

##### *Stocks*

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les stocks, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

**4. Méthodes comptables (suite)***Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable. Ces apports sont amortis au même taux que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent. L'amortissement est calculé selon les méthodes suivantes :

Bâtiment	Dégressif	2,5 %
Matériel spécialisé – construction	Dégressif	5 %
Améliorations locatives	Dégressif	10 %
Matériel de bureau et outillage	Dégressif	20 %
Matériel spécialisé – exploitation	Dégressif	20 %
Logiciels	Dégressif	50 %
Aménagement de salles pour les expositions permanentes	Linéaire	10 ans

*Réduction de valeur*

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

*Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles*

Les subventions reçues pour l'achat de matériel, d'ameublement et d'améliorations locatives sont portées aux livres à ce compte. Elles sont amorties annuellement selon la même méthode d'amortissement que les immobilisations corporelles pour lesquelles elles ont été reçues. Les autres subventions d'exploitation sont réduites au fur et à mesure que la dépense est engagée. Les subventions reçues pour la construction du musée sont reportées et sont amorties depuis que le musée est en activité.

*Apports reçus sous forme de services*

Le fonctionnement de l'Organisme dépend, en grande partie, des services rendus par la municipalité. Ces apports et les dépenses correspondantes n'ont pas été comptabilisés.

*Collections*

Les collections sont capitalisées au coût au bilan. Le coût des pièces de collection reçues en apport correspond à leur juste valeur au moment de l'apport et est comptabilisé à titre de produit à titre d'augmentation directe de l'actif net.

*Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition.

## Musée Régional de la Côte-Nord inc.

### Notes complémentaires

31 mars 2020

#### 4. Méthodes comptables (suite)

##### Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les principales estimations utilisées sont la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des actifs à long terme et la juste valeur de certains instruments financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

#### 5. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2020 Valeur comptable nette	2019 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	145 790	-	145 790	145 790
Bâtiment	5 204 802	1 414 893	3 789 909	3 717 293
Matériel spécialisé – construction	607 244	585 293	21 951	23 106
Améliorations locatives	115 449	104 218	11 231	12 479
Matériel de bureau et outillage	214 882	194 839	20 043	21 964
Matériel spécialisé – exploitation	199 029	174 737	24 292	30 365
Logiciels	19 104	19 104	-	-
Aménagement de salles pour les expositions permanentes	329 582	329 582	-	-
	<b>6 835 882</b>	<b>2 822 666</b>	<b>4 013 216</b>	<b>3 950 997</b>

#### 6. Subvention à recevoir – projet Virée de la Culture

	2020	2019
	\$	\$
Subvention à recevoir – projet Virée de la Culture	15 608	47 028
Tranche à court terme	15 608	30 838
	-	16 190

#### 7. Emprunts bancaires

L'Organisme détient un emprunt temporaire d'un montant de 55 348 \$ au taux préférentiel majoré de 2,00 %, servant au projet de rénovation du bâtiment de l'Organisme. Ce prêt sera remboursé au fur et à mesure que la participation financière de Patrimoine Canada sera encaissée. Au 31 mars 2020, le taux préférentiel était de 2,95 %.

L'Organisme dispose également d'une marge de crédit autorisée par le biais d'un découvert bancaire de 50 000 \$ au taux préférentiel majoré de 1,50 %, garantie par les comptes à recevoir et les stocks. Aucun montant n'est utilisé sur cet emprunt bancaire au 31 mars 2020. Au 31 mars 2020, le taux préférentiel était de 2,95 %.

**Musée Régional de la Côte-Nord inc.****Notes complémentaires**

31 mars 2020

**8. Crédoiteurs et charges à payer**

	<b>2020</b>	2019
	\$	\$
Créditeurs	<b>280 148</b>	250 427
Salaires et charges sociales à payer	<b>7 162</b>	12 733
Intérêts à payer	<b>19 792</b>	-
	<b>307 102</b>	263 160

**9. Dette à long terme**

	<b>2020</b>	2019
	\$	\$
Emprunt, d'un montant autorisé de 145 600 \$, au taux de 3,93 %, garanti par une subvention à recevoir équivalente, remboursable par versements semestriels de 16 193 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2020	<b>15 608</b>	47 028
Emprunt, d'un montant autorisé de 1 807 000 \$, au taux de 4,82 % et qui sera remboursable sur 20 ans par des versements semestriels compensés par des versements similaires du ministère de la Culture et des Communications(1)	<b>1 807 000</b>	1 500 000
Frais de financement	<b>(6 500)</b>	(6 500)
	<b>1 816 108</b>	1 540 528
Tranche à court terme	<b>15 608</b>	30 838
	<b>1 800 500</b>	1 509 690

(1) Le remboursement de cette dette se fera seulement sur acceptation finale du projet de rénovations majeures par l'Organisme. L'Organisme n'est pas en mesure de savoir si l'acceptation se fera d'ici la fin de l'exercice 2021 puisque cela dépend d'événements futurs inconnus. Aucun versement de capital n'a donc été calculé pour cette dette pour les cinq prochains exercices.

Le versement de capital requis au cours du prochain exercice est le suivant :

	\$
2021	15 608

**10. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles**

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports affectés ayant servi à l'acquisition des immobilisations corporelles suivantes :

	<b>2020</b>	2019
	\$	\$
Terrain	<b>145 800</b>	145 800
Bâtiment	<b>5 482 547</b>	5 081 394
Matériel spécialisé – construction	<b>791 988</b>	791 988
Matériel de bureau et outillage	<b>18 310</b>	18 310
Matériel spécialisé – exploitation	<b>70 161</b>	70 161
Aménagement de salles pour les expositions permanentes	<b>258 178</b>	258 178
	<b>6 766 984</b>	6 365 831
Amortissement cumulé	<b>(2 517 041)</b>	(2 482 525)
	<b>4 249 943</b>	3 883 306

**11. Actifs nets investis en immobilisations**

	<b>2020</b>	2019
	\$	\$
Liquidités soumises à des restrictions	<b>408 770</b>	101 770
Immobilisations corporelles, déduction faite de l'amortissement cumulé	<b>4 013 216</b>	3 950 997
Collections	<b>537 545</b>	537 545
Subvention à recevoir – projet Rénovation	<b>1 807 000</b>	1 500 000
Subvention à recevoir – projet Virée de la Culture	<b>15 608</b>	47 028
Emprunts bancaires	<b>(55 348)</b>	(55 348)
Dette à long terme	<b>(1 816 108)</b>	(1 540 528)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<b>(4 249 943)</b>	(3 883 306)
	<b>660 740</b>	658 158

**12. Collections***Descriptions des collections*

Les collections du Musée Régional de la Côte-Nord sont réparties en plusieurs secteurs, soit en ethnologie, en archéologie, en beaux-arts et en sciences naturelles.

De façon plus précise, nous pouvons dénombrer 3 772 pièces en beaux-arts. Il s'agit principalement de peintures, de sculptures, d'estampes, de dessins et de photographies. Ces pièces ont été créées par des artistes de réputation internationale, nationale ou encore régionale.

La collection d'ethnologie comporte 1 584 artefacts de nature très diversifiée.

La collection d'archéologie est composée d'artefacts préhistoriques (environ 30 % de la collection) et d'artefacts historiques (environ 70 % de la collection) provenant de différents sites de la Côte-Nord.

Finalement, la collection en sciences naturelles est composée de 110 spécimens naturalisés d'ornithologie et de mammalogie.

### 13. Éventualités

Au cours de l'exercice, deux poursuites ont été intentées contre l'Organisme par deux sous-traitants d'un entrepreneur ayant réalisé des travaux de rénovation de l'immeuble situé au 500, boulevard Laure, et détenteurs d'hypothèques légales de construction sur ledit immeuble pour créances impayées de montants respectifs de 176 872 \$ plus intérêts et de 38 204 \$ plus intérêts. Pour une des deux poursuites, l'Organisme, par ses procureurs, a requis l'intervention de la compagnie d'assurances de l'entrepreneur à titre de caution, laquelle a fait cession de ses biens. Des négociations sont présentement en cours avec la caution pour sa participation financière au règlement des créances dudit sous-traitant. Des négociations sont aussi en cours pour la 2<sup>e</sup> poursuite avec l'autre sous-traitant. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement des litiges et les montants que l'Organisme pourrait devoir verser, le cas échéant. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers. Toutefois, l'encaisse réservée prévoit entre autres des montants pour couvrir ces réclamations.

### 14. Engagement

L'Organisme loue une imprimante multifonction et un réseau de fibre optique en vertu de contrats de location-exploitation qui viennent à échéance respectivement en décembre 2021 et en décembre 2022. Les loyers futurs s'élèveront à 18 359 \$ et comprennent les paiements suivants pour les trois prochains exercices :

	\$
2021	7 342
2022	6 925
2023	4 092

### 15. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2020 \$	2019 \$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement</i>		
Débiteurs	(1 074)	(1 308)
Stocks	(83)	240
Sommes à recevoir de l'État	-	73 322
Subvention à recevoir – aide au fonctionnement	(110 915)	-
Créditeurs et charges à payer	43 942	244 220
Sommes à remettre à l'État	(888)	4 338
Subventions reportées	-	(21 177)
	<b>(69 018)</b>	<b>299 635</b>
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>		
Encaisse	73 488	81 668
Liquidités soumises à des restrictions	408 770	101 770
	<b>482 258</b>	<b>183 438</b>

## **16. Instruments financiers**

### *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de l'Organisme fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Organisme est exposé à l'un de ces risques, comme le décrit le paragraphe suivant.

#### Risque de taux d'intérêt

La dette à long terme est assortie de taux d'intérêt fixes. Par conséquent, les risques de trésorerie sont minimales. Cependant, l'Organisme est sujet à un risque de juste valeur sur la dette.

### *Risque de crédit*

L'Organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal des activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances.

### *Risque de liquidité*

L'objectif de l'Organisme est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2020, les principaux passifs financiers de l'Organisme étaient les emprunts bancaires, les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme.

## **17. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres de l'exercice 2019 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2020.



## Musée Régional de la Côte-Nord inc.

### Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2020

#### Produits – Annexe A

	2020	2019
	\$	\$
Produits d'exploitation		
Droits d'entrée et cartes de membres	21 754	25 824
Ventes au comptoir	44 896	37 103
	<b>66 650</b>	<b>62 927</b>
Revenus de location	9 318	4 085
Autres revenus		
Frais de gestion	20 000	20 000
Autres	1 930	10 002
Amortissement des apports reportés	34 516	35 140
	<b>56 446</b>	<b>65 142</b>
Subvention de fonctionnement du ministère de la Culture et des Communications	335 884	231 041
Autres subventions		
Gouvernement fédéral – Placement Carrière Été	11 756	6 432
Subvention du ministère de la Culture et des Communications	5 000	-
	<b>485 054</b>	<b>369 627</b>

#### Projet Vieux poste – Annexe B

	2020	2019
	\$	\$
		(redressé)
Produits		
Subvention – Ville de Sept-Îles	76 000	108 500
Autres revenus	-	800
Droit d'entrée	41 599	14 956
Location de la chapelle	5 807	8 292
	<b>123 406</b>	<b>132 548</b>
Charges		
Salaires et charges sociales	55 178	54 552
Entretien et réparations	1 681	917
Fournitures de bureau	552	321
Frais de gestion	20 000	20 000
Montage d'exposition et vernissages	380	10 381
Publicité et promotion	913	2 562
	<b>78 704</b>	<b>88 733</b>
	<b>44 702</b>	<b>43 815</b>

**Musée Régional de la Côte-Nord inc.****Annexes**Exercice terminé le 31 mars 2020

---

**Projet Virée de la Culture – Annexe C**

	<b>2020</b>	2019
	\$	\$
Produits		
Ministère de la Culture et des Communications	<b>1 000</b>	-
Contributions – Hydro-Québec	-	10 000
	<b>1 000</b>	10 000
Charges		
Montage d'exposition et vernissages	-	10 000
Publicité et promotion	<b>1 397</b>	-
	<b>1 397</b>	10 000
	<b>(397)</b>	-

**Projet Numérisation – Annexe D**

	<b>2020</b>	2019
	\$	\$
Produits		
Ministère de la Culture et des Communications	-	9 000
Charges		
Frais de numérisation	-	5 697
	-	3 303